

Titre général : Congrès international d'histoire comparée. Annales internationales d'histoire. 1900

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Titre du volume :

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Histoire*Méthode comparative*Congrès

Description : 1 vol. ([4]-47-[3] p.) ; 24 cm

Adresse : Paris : A. Colin, 1902

Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 502.2-1

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE502-2.1>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

CONGRÈS DE PARIS 1900

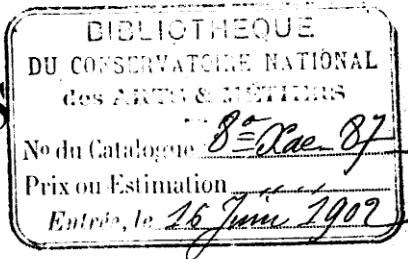
4^e SECTION

HISTOIRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

7° 810

8° 810 502.2-1

ANNALES
INTERNATIONALES



D'HISTOIRE

CONGRÈS DE PARIS 1900

4^e SECTION

HISTOIRE DES AFFAIRES
RELIGIEUSES

LIBRAIRIE ARMAND COLIN
PARIS, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1902

CONGRÈS D'HISTOIRE COMPARÉE

IV^e SECTION

HISTOIRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Président. — M. Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Académie des sciences morales, professeur à l'École des sciences politiques.

Vice-Présidents. — M. Émile SENART, de l'Académie des inscriptions; M. BONET-MAURY, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Paris.

Secrétaire. — M. Louis MADELIN, ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de l'Université; M. COULBAULT.

Membres. — MM. le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire; CARRA DE VAUX, professeur à l'Institut catholique de Paris; le comte Henry DE CASTRIES; Stéphane COUBÉ; l'abbé DUCHESNE, directeur de l'École française de Rome, de l'Académie des inscriptions; Georges GOYAU, ancien membre de l'École française de Rome; Abel LEFRANC, secrétaire du Collège de France; le comte DE MAS LATRIE; le comte DE MEAUX, ancien ministre; PATRIMONIO, ministre plénipotentiaire; Paul PIERLING; Franck PUAX, directeur de la *Revue chrétienne*; ROCQUAIN, chef de section aux Archives nationales, de l'Académie des sciences

morales ; Jean REVILLE, professeur et secrétaire de la section des sciences religieuses de l'École des hautes études ; Paul SABATIER ; le baron DE SCHICKLER, président de la Société du protestantisme français ; SCHTOUKINE ; THUREAU-DANGIN, de l'Académie française ; WEISS, directeur du *Bulletin de la Société du protestantisme français*

UN TSAR DE MOSCOU DEVANT L'INQUISITION

Rome est la ville des Archives. Léon XIII les a largement ouvertes à la science, et l'histoire en a déjà profité. Un seul dépôt a été soustrait à la curiosité publique : ce sont les Archives du Saint-Office de l'Inquisition romaine et universelle. Cette réserve a été dictée par la prudence, car la plupart des dossiers du Saint-Office ont trait à des affaires délicates de conscience, dont quelques-unes cependant ne sont pas dépourvues d'intérêt historique. Tel est, pour ne citer qu'un seul exemple le procès de Galilée.

Par suite de circonstances particulières, il m'a été donné de pénétrer dans ce sanctuaire, et je voudrais, Messieurs, vous soumettre les résultats de quelques recherches. Elles portent sur un point très spécial de l'histoire de Russie, mais j'aurai soin d'y rattacher les principes généraux de la politique pontificale vis-à-vis des tsars, et d'élargir ainsi le cadre de cet incident.

Laissez-moi vous transporter dans les premières années du XVII^e siècle. En 1605, la figure qui domine la Moscovie, comme on disait alors, est une des plus étranges de l'histoire générale. Elle a été esquissée par Prosper Mérimée. Un aventurier de génie, selon toute apparence un simple moine apostat, était parvenu à se faire passer pour le fils d'Ivan IV et à se faire reconnaître Tsar de Moscou, sous le nom de Dmitri.

Les belles études récentes des historiens russes ont jeté

beaucoup de lumière sur ce fait curieux. Le succès de Dmitri n'était pas seulement le produit de son effort personnel. L'état social de la Russie y entrat pour une bonne part. Ivan le Terrible avait fait à son pays des plaies vives et profondes que toute l'habileté de Boris Godounov n'avait pu guérir. Victime d'un fatal engrenage, il agrava plutôt la situation. Les Polonais profitèrent de l'occasion pour se mêler dans cette affaire. Et ces causes complexes produisirent le phénomène essentiellement russe qui s'appelle le *samozvanstvo*.

Aussi bien, le 31 juillet 1605, Dmitri naguère encore accoutré d'un froc monacal, était couronné Tsar de Moscou dans la cathédrale de l'Assomption qui jouit en Russie du même privilège que celle de Reims en France. Les boïars, le clergé, le peuple, tous acclamèrent le nouveau souverain. La veuve d'Ivan IV le reconnut pour son fils. En ce moment, en présence de l'enthousiasme général, on aurait eu le droit de poser ce dilemme : ou la Russie entière se trompe, ou Dmitri est le vrai rejeton des tsars moscovites.

La capitale aux murailles blanches et crénelées était en liesse. Le pape Paul V triomphait aussi, car Dmitri était un crypto-catholique aux belles et séduisantes promesses. L'année précédente, à Sainte-Barbe de Cracovie, au fond d'une cellule, il avait fait son abjuration entre les mains d'un Jésuite, et donné au Pape des assurances spontanées, mais formelles sur les trois points suivants : d'abord il se disait le fils dévoué et soumis, « la brebis indigne », c'est son expression, du Saint-Siège, ensuite il promettait de réunir l'Église de Moscou à l'Église de Rome, enfin d'organiser une croisade contre les Turcs.

Or, ces trois points exprimaient admirablement le programme des papes vis-à-vis de la Russie aux xv^e, xvi^e et xvii^e siècles. Deux principes d'ordre différent lui servaient de base. Le principe dogmatique était celui de l'unité de l'Église. Les papes se considéraient comme vicaires du

Christ, et se croyaient obligés à réagir contre toute espèce de scission. Le principe politique était celui de la défense contre l'Islam : renoncer à ce devoir eût été désavouer le titre glorieux de chef de la chrétienté. Armés de ces deux principes, les papes rêvaient pour la Russie un nouveau concile de Florence avec un empereur Constantin, un patriarche Joseph et un cardinal Bessarion. Ces espérances avaient été exprimées lors du fameux mariage de Sophie Paléologue, l'héritière de Byzance, avec Ivan III. Le jésuite Possevino les avait reproduites dans sa dispute théologique avec Ivan le Terrible, dont l'issue menaça un moment de tourner au tragique. Mais les messages romains ne trouvaient pas d'écho à Moscou. L'idée unitaire ne hantait pas le cerveau des tsars, ils laissaient volontiers à d'autres l'honneur de livrer des batailles. Avec Dmitri on s'attendait à une solution de continuité dans ces procédés traditionnels. Une ère nouvelle allait être inaugurée, et les papes ne pouvaient qu'en être très satisfaits.

Cependant la position de Dmitri à Moscou présentait de sérieuses difficultés. Il était obligé de cacher son abjuration pour ne pas s'aliéner des sujets plus ou moins fanatiques, et il devait vivre au milieu des orthodoxes, régner sur eux, combattre les soupçons répandus par des ennemis, enfin prendre part à la vie nationale, qui était une vie ostensiblement religieuse. Le moment le plus critique était celui du couronnement, car le nouveau tsar devait recevoir la sainte Eucharistie de la main du patriarche orthodoxe : c'était comme le sceau de l'alliance avec le peuple. Or, cette « *communicatio in sacris* », comme on l'appelle, est défendue aux catholiques. Le choix était donc difficile à faire : il fallait trahir sa conscience ou révéler son abjuration. Dmitri avait prévu cette alternative longtemps à l'avance, il en avait parlé au nonce de Cracovie, espérant que tout pourrait s'arranger avec une dispense papale. Rome tergiversait encore et gardait le silence que Dmitri se faisait déjà couronner, le 31 juillet 1605.

Le tsar avait la conscience large. Tout porte à croire qu'il s'est conformé aux rites orthodoxes, toujours est-il qu'il n'y eut pas d'esclandre au couronnement, mais d'autres étaient plus timorés et plus circonspects. Le Père Sawicki, retenu longtemps à Cracovie, devait rejoindre son pénitent à Moscou, et, pour échapper à de terribles angoisses, il eut l'idée de soumettre ses doutes à qui de droit, et de se faire prescrire une ligne positive de conduite. La question se présentait ainsi à l'esprit de Sawicki : Dmitri est catholique, il promet l'union des églises, on peut espérer qu'il réussira, mais il demande à tenir son abjuration secrète pendant quelque temps pour ne pas choquer le sentiment national. Considéré en lui-même, ce procédé n'avait rien de répréhensible, mais voici le point délicat : quels moyens peut-on employer pour sauvegarder le mystère? où finit la prudence? où commence une fâcheuse dissimulation? Peut-on, par exemple, assister aux offices des catholiques et orthodoxes et recevoir leurs sacrements? Peut-on faire des fondations d'églises et de monastères orthodoxes? Confirmer des priviléges contraires aux catholiques? Enfin, en cas de nécessité, Dmitri pourrait-il jurer qu'il reste fidèle à la foi de ses ancêtres, en supposant, ce qui, d'ailleurs, est vrai, que sainte Olga et saint Vladimir étaient catholiques?

Sur tous ces points et sur quelques autres encore, le Père Sawicki était hésitant. Il confia ses scrupules au nonce de Cracovie, et celui-ci les transmit au Saint-Office. Ceci se passait en juillet 1605. Les inquisiteurs laissèrent passer les chaleurs de la canicule, et ne se réunirent que le 13 octobre, en séance plénière, sous la présidence du pape Paul V. Auparavant on avait eu soin de faire une démarche qui devait peser lourdement dans la balance. Les Jésuites de Rome furent interrogés sur leur collègue polonais. Ils attestèrent que Sawicki était homme de doctrine et d'expérience. Depuis de longues années il résidait à Craco-

vie, entouré de l'estime générale et recherché comme habile directeur.

Ces renseignements dictèrent la décision du Saint-Office. Le 5 novembre, la dépêche suivante fut adressée au nonce de Cracovie : que le Père Sawicki consulte les décrets canoniques et les sommes de théologie, qu'il s'inspire de sa prudence, de son expérience, de sa doctrine, et qu'il agisse en conscience. Évidemment, le Saint-Office se dérobait à la réponse, mais ce n'était que partie remise.

Un magnat polonais, Georges Mniszek, palatin de Sandomir, s'était vivement intéressé à la cause de Dmitri. En revanche, celui-ci avait promis de remplir les caisses vides de son protecteur, et d'épouser sa fille Marina. Cette Polonoise catholique devait être la première femme admise en Russie à l'honneur du couronnement. Mais devant elle se dressait à nouveau l'obstacle de la communion orthodoxe.

L'affaire était d'autant plus délicate que les Mniszek étaient notoirement catholiques. Elle fut sérieusement traitée d'abord à Cracovie. Du coup, le palatin Mniszek se fit casuiste. Il réunit dans son hôtel une espèce de petit concile. Étaient présents : le cardinal Maciejowski, évêque de la ville, le jésuite Sawicki, et un père Bernardin. Une question préalable leur fut soumise : le pape a-t-il le droit de permettre aux catholiques la communion orthodoxe ? En cas de réponse affirmative, il n'y aurait eu qu'à s'adresser à Rome, et tout se serait arrangé. Les théologiens de Cracovie se montrèrent conciliants au delà de toute attente. Ils décidèrent que la question étant de *jure humano* et non de *jure divino*, le pape avait toute latitude pour user de ses pouvoirs illimités. En hommes pratiques, ils ajoutèrent un double conseil : insister auprès de Dmitri pour supprimer la communion au couronnement, et, en même temps, rappeler au pape que l'avenir de l'Église en Russie, dépendait de cette dispense. Ainsi espérait-on réussir d'une manière ou d'une autre, et l'on eut à Moscou plus de succès qu'à Rome.

Le Saint-Office fut de nouveau saisi de la question. Le 2 mars 1606, cardinaux et consulteurs se réunirent sous la présidence de Paul V.

Cette fois, il n'y avait plus moyen de se soustraire à la réponse, et on la donna avec toute la clarté désirable. La décision, sauf un seul vote contraire, fut négative, et Paul V s'en tint à ce parti. Malgré tous les avantages qu'on pouvait espérer pour le bien de l'Église, malgré son désir de contenter le tsar, le pape ne voulut pas hasarder une dispense qui, en bonne théologie, ne saurait être accordée.

Tandis que Rome se montrait inexorable, Dmitri envoyait un courrier à Cracovie pour annoncer que le couronnement de Marina se ferait sans la communion. Il cédait de bonne grâce, et il tint parole. Un manuscrit découvert récemment en Orient, les mémoires de l'archevêque Arsène, qui avait été témoin oculaire de la cérémonie, nous apprend que, contrairement aux conjectures des historiens, Marina n'a point reçu la Sainte Eucharistie de la main du patriarche orthodoxe.

Les relations de Rome avec Dmitri en étaient là, lorsqu'elles furent interrompues par la catastrophe du 17 mai 1606, qui coûta la vie au jeune tsar. Il est peu probable qu'on eût réussi à établir la paix religieuse qui régnait avant Photius et Michel Cérulaire. Et depuis le XVII^e siècle, la marche des événements a rendu plus complexes les difficultés de l'union. L'élément ecclésiastique s'est doublé de l'élément national. La question catholique est devenue la question polonaise. Pour le moment, ce que l'on peut désirer de mieux c'est un *modus vivendi* qui mette les consciences à l'aise, et qui tienne compte de la liberté individuelle.

P. PIERLING.

NAPOLÉON ET LE CONCILE DE 1811

D'un grand travail en préparation sur la politique religieuse de Napoléon, M. HENRI WELSCHINGER a détaché un fragment dont il donne communication. Après avoir établi comment le Concile de 1811 trompa, au début, les espérances de l'Empereur et se signala par une adhésion solennelle à l'autorité du successeur de saint Pierre, refusant de conférer, à l'exclusion du Pape, les pouvoirs de l'institution canonique des évêques au métropolitain ou au plus ancien suffragant de chaque province, ce qui amena la dissolution du Concile et l'arrestation des trois évêques de Tournai, de Boulogne et de Gand, l'auteur s'exprime ainsi :

A quelles résolutions maintenant l'Empereur va-t-il s'arrêter? Il fait d'abord remettre à Cambacérès le rapport d'une commission présidée par le grand juge Régnier, duc de Massa, rapport rédigé d'après des notes dictées par lui, Napoléon. Ce rapport, insidieux et inexact, constatait qu'un grand nombre de sièges épiscopaux restaient sans pasteurs, car le Pape, au mépris d'engagements solennels, se refusait à donner l'institution canonique. Il ajoutait qu'aucune cause ne motivait ce refus, attendu que l'Empereur avait rempli tous ses engagements dans l'intérêt de la religion. « Comme premier Pasteur, ajoutait-il, le Pape n'avait donc aucune plainte à formuler. » Le spolié des États romains, le captif de Savone, devait, au contraire, louer la bonté et la clémence impériales.

Le remède à cette situation troublée était le recours au métropolitain pour l'institution canonique des évêques, ou au plus ancien suffragant, conformément aux précédents et aux principes. Mais le duc de Massa envisageait le refus possible du métropolitain, et il proposait, en ce cas, de saisir son temporel et de désigner un autre évêque à sa place.

L'Empereur, qui n'avait jamais voulu, suivant le même rapport, se mêler des questions religieuses, alors qu'il n'avait fait que cela depuis dix ans, avait convoqué un Concile. Mais, comme celui-ci n'avait pas répondu aux espérances de Napoléon, il avait dû être dissous.

La commission et le grand juge aboutissaient aux conclusions suivantes : « Le sujet nommé, en cas de refus du Pape, pourrait se pourvoir devant les tribunaux et interjeter appel comme d'abus de refus. Sur cet appel, les tribunaux, aux lieu et place du Conseil d'État, prononceraient conformément aux coutumes de l'Église gallicane, aux décisions des Parlements et aux lois du royaume. » De son côté Cambacérès concluait à la nécessité d'utiliser les monuments de l'ancienne législation, à attribuer aux Cours impériales les appels comme d'abus afin d'éviter à l'Empereur de se prononcer en personne, puisque les délibérations du Conseil d'État n'avaient de force que par la signature de Sa Majesté. « Il était bon, disait-il, d'opposer les légitimes aux ecclésiastiques » ; mais, après avoir dit cela, ce fin légiste émettait aussitôt deux sujets de craintes : c'est que les Cours ne missent trop d'activité dans l'exercice de leurs nouvelles prérogatives et que les évêques réfractaires ne fussent menés en Cours d'assises. « C'était, reconnaissait-il, le renvoi devant le jury. Or, ce renvoi offrira toujours de graves inconvénients ». Il redoutait, en cas de poursuites, des acquittements qui eussent fait scandale, et, suivant lui, il fallait trouver autre chose. Une loi lui paraissait nécessaire pour atteindre les prélats opposants, soit pour les éloigner

de leurs diocèses, soit pour prononcer contre eux quelques condamnations. En outre, cette loi offrait l'avantage d'associer au sort de décisions sévères les députés, qui proclameraient dans tout l'Empire l'utilité de mesures qu'ils auraient peut-être désapprouvées, s'ils n'y avaient eu aucune part.

Enfin, un préambule était indispensable pour convaincre tous les esprits par la force du raisonnement, car l'Empereur, parlant lui-même, ferait cesser d'un mot les calomnies de la malveillance.

Cependant, après ces observations, Cambacérès se permettait de soumettre à Sa Majesté une idée inspirée par son zèle pour le bien du service. « Les évêques, disait-il, seront effrayés quand ils verront qu'on les met aux prises avec les magistrats. Quelques-uns seront découragés et d'autres peuvent croire qu'il faut persister dans l'espèce d'opposition qu'ils manifestent. Ne serait-il pas mieux de différer les mesures de quelque temps et d'attendre que l'affaire de l'institution canonique soit terminée?... » On verra bientôt que Napoléon fit son profit de ce prudent conseil.

Le préambule du nouveau projet sur les appels comme d'abus avait été dicté par l'Empereur en ces termes :

« Le titre d'Empereur Très Chrétien que nous nous glorifions de porter ne nous permettra jamais de voir avec indifférence les maux de l'Église, et nous imposera toujours le droit d'y remédier. Pénétré de ces grandes obligations, nous avons jusqu'ici fait tous nos efforts pour tirer la religion de l'état d'anéantissement où les discordes civiles l'avaient plongée. Les persécutions ont cessé; les entraves mises à la liberté des cultes ont été brisées; le schisme qui divisait l'Église a été détruit, les autels ont été relevés... Cependant, quoique nous n'ayons rien négligé pour pré-munir la religion contre toutes les causes extérieures qui pouvaient affaiblir son éclat et le salutaire empire qu'elle exerce sur les cœurs, nous n'aurions point encore assez fait

pour elle, si nous ne la garantissions des abus qui trop souvent ont fait méconnaître ses bienfaits, lorsque l'ignorance, la faiblesse ou la perversité ont fait de cette religion, toute sainte et toute divine, un prétexte pour troubler la tranquillité des États. Il faut donc aussi empêcher que cette institution ne soit dénaturée par ses propres ministres. Il ne faut pas qu'ils puissent substituer une autorité arbitraire à celle que l'Écriture et les Canons leur confient. Il faut veiller enfin à ce qu'ils restent dans les limites qui leur sont tracées. »

Pour l'Empereur, le remède à ces maux était l'appel comme d'abus, sauvegarde la plus sûre contre les entreprises de l'autorité ecclésiastique. Il voulait que le pouvoir de prononcer sur les appels comme d'abus fût enlevé au Conseil d'État pour être attribué aux Cours impériales, afin de rentrer dans la ligne des principes que la nécessité des temps avait forcé de quitter. « Nous attendons, ajoutait-il, du zèle des officiers de nos Cours qu'ils se pénètrent des règles qui dirigeaient leurs devanciers ; qu'animés du même esprit ils maintiendront dans notre Empire des maximes sanctionnées par une longue suite de siècles et dont l'oubli aurait précipité la France dans d'effroyables malheurs sans les lumières et la fermeté de son ancienne magistrature. » Donc, il entendait que les appels comme d'abus fussent portés devant les Cours de son Empire pour y être poursuivis et jugés suivant les règles consacrées par les Canons reçus en France, la jurisprudence et les anciennes lois de la monarchie.

De plus, par un article spécial, il menaçait de poursuites, conformément aux articles 207 et 208 du Code pénal, tous ceux qui publieraiient des Actes de l'autorité ecclésiastique dont l'Empereur n'aurait pas autorisé la publication ou permis l'exécution. C'était un renouveau de l'affaire de l'abbé d'Astros, puni sévèrement pour avoir fait connaître le bref de Pie VII contre le cardinal-archevêque Maury.

Ces mesures prises *ab irato* étaient datées du 24 juillet. Au moment où il allait les mettre en pratique, Napoléon réfléchit au conseil de Cambacérès et résolut de différer encore. Quelle était sa raison? La voici. Dans l'intervalle, du 10 au 24 juillet, les évêques restés à Paris, et c'était le plus grand nombre, avaient été appelés au ministère des Cultes et pressentis individuellement sur l'adhésion secrète au décret qui devait substituer le métropolitain au Pape. Dix-sept, intimidés ou séduits, avaient eu la faiblesse de céder. Les dix-sept étaient devenus quatre-vingt-trois. La plupart, il est vrai, avaient cru dissiper les scrupules de leurs consciences en ajoutant à leur signature cette réserve : « Si le Pape y consent » ou « s'il plaît au Pape. »

Sans se préoccuper de ces réserves, Napoléon ordonna aux deux ministres des Cultes de l'Empire et du royaume d'Italie de faire appeler au ministère, le 27 juillet, les archevêques et évêques adhérents. Une fois réunis, Bigot de Préameneu leur adressa un discours dont le texte avait été dicté par l'Empereur et dont voici quelques extraits : « Messieurs les archevêques et évêques, nous devons avant tout vous instruire de la nature et de l'objet de cette réunion. Ce n'est point une assemblée délibérante dans laquelle il y ait à consulter la majorité, dans laquelle la majorité puisse lier la minorité. Vous avez, depuis la dissolution du Concile, exprimé des sentiments et donné des adhésions qui tendent à rétablir, de concert avec Sa Majesté, l'ordre et la paix dans l'Église... Sa Majesté a été mécontente du Concile. On a nommé, pour composer la commission, l'évêque de Tournai, que ses principes ultramontains avaient fait chasser, il y a vingt ans, de Mayence par le clergé allemand... On a nommé l'évêque de Gand, auquel Sa Majesté avait été forcée d'interdire sa présence peu de jours auparavant, parce que cet évêque avait été compromis dans l'affaire de d'Astros et qu'il avait défendu à ses curés de recevoir la décoration de la Légion d'Honneur. On a nommé

l'archevêque de Bordeaux, vieillard dont la surdité est telle qu'il est impossible de lui rien faire comprendre... On a nommé deux cardinaux. En pareil cas, les Conciles et Assemblées ne les ont jamais mis en première ligne, surtout lorsqu'il a été question de discuter des affaires relatives au Saint-Siège. Après dix jours de discussion, cette commission a fait au Concile, par l'organe de l'évêque de Tournai, un rapport qui sera à jamais un monument de mauvaise foi et d'ignorance... Il parut, en conséquence, à Sa Majesté qu'une assemblée ainsi dirigée ne méritait aucune confiance. Le Concile a été dissous. La police a fait arrêter les trois évêques qui, pendant la durée du Concile, se sont constamment réunis la nuit pour former des conciliabules avec des prêtres mal intentionnés. Leurs papiers ont été saisis. On y a trouvé la confirmation et de nouvelles preuves des griefs qu'on avait contre eux. Cette affaire se trouve être du ressort de la justice ordinaire qui juge les actions des citoyens. »

Le ministre des Cultes ajoutait que, au moment où Sa Majesté avait autorisé les évêques à retourner dans leurs diocèses, plusieurs évêques d'Italie et de France avaient témoigné leur mécontentement du rapport de la commission et désavoué la fausse direction donnée au Concile. A leur sollicitation, l'Empereur avait permis au ministre des Cultes de recevoir l'adhésion de chaque évêque au décret projeté et il avait vu avec satisfaction que la majorité du Concile était d'accord pour un *mezzo termine*. Aussi le ministre demandait-il aux évêques, afin de terminer le différend, de faire connaître leur opinion individuelle sur ces deux questions : « 1^o Le Concile était-il compétent, dans le cas de nécessité, pour décider sur l'institution des évêques ? 2^o Si une députation était envoyée au Pape, et si Sa Sainteté refusait de confirmer le décret, y aurait-il nécessité ? » Suvait la teneur du décret proposé... Le procès-verbal officiel ajoutait : « Un mouvement général de satisfaction et de

dévouement, tel qu'il serait impossible de l'exprimer, s'est manifesté dans l'assemblée. Les deux ministres ont été priés par tous les archevêques et évêques de porter au pied du trône l'hommage d'une éternelle reconnaissance pour eux et pour leurs églises. Des archevêques et des évêques se sont présentés en grand nombre pour donner sur-le-champ leur adhésion aux propositions et au projet de décret. Les deux ministres ont jugé plus convenable qu'il en fût remis à chacun la copie afin d'en bien peser les dispositions et de donner leur avis avec plus entière connaissance... »

Le procès-verbal fut remis à l'empereur qui y répondit, cinq jours après, par une note préemptoire ainsi formulée, et qui n'a pas encore été publiée, pas plus que les autres pièces que je viens de citer : « La séance chez le ministre des cultes, qui n'était pas officielle par le considérant du décret, devient une assemblée du Concile », c'est-à-dire par la reconnaissance de la compétence et l'envoi d'une députation à Savone. Napoléon contredisait par là Bigot de Préameneu qui avait pris soin d'informer la réunion des évêques qu'elle n'était pas « une assemblée délibérante ». Napoléon continuait ainsi : « Il sera nécessaire que, dans les procès-verbaux du Concile, on mette les adresses d'adhésion au décret, le discours du ministre des Cultes, le procès-verbal de l'assemblée et la deuxième adhésion au projet. Cela explique suffisamment ma conduite et l'explique sans subterfuge. J'ai été mécontent du Concile. Je l'ai dissous parce qu'il est une assemblée de mes sujets. J'ai été mécontent des évêques. Je les ai séparés. Ils m'ont donné des garanties. Je les réunis. Le Concile national est une assemblée qui m'appartient. J'ai le droit d'en régler la forme de toutes les manières. Ce qui appartient au pouvoir spirituel est la manifestation pure et simple de son opinion. Le pouvoir séculier n'y peut rien. Il a été d'usage d'admettre des laïques dans les Conciles, et les évêques de France en 1791 réclamaient la réunion du civil et du clergé pour ces affaires. Je ne dois donc rien au

Concile et le Concile me doit tout. Je le consulte à mon profit, parce que je ne veux pas me séparer de la religion et parce que les évêques ont la connaissance des choses saintes. Tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit, est nul s'il n'est approuvé par moi. Ils font à mon profit, or, puisqu'ils font à mon profit, c'est moi seul qui puis connaître si leurs actes sont le résultat de l'opinion de la majorité ou non. Le Concile une fois convoqué, on doit procéder à l'exécution du décret et l'on doit nommer les officiers du Concile. Que le cardinal Fesch les propose, c'est le plus simple. »

L'Empereur enjoignit ensuite à Bigot de Préameneu de parler, en son nom, aux membres du Concile. Il lui envoyait un discours tout fait qui peut se résumer ainsi : — Sa Majesté s'était décidée à rendre sa confiance au Concile, sûre de ses sentiments d'obéissance et d'amour, et ne confondant pas la majorité avec un petit nombre d'hommes ignorants ou malveillants. L'empereur invitait en conséquence le Concile à adopter le décret qui était, non son propre ouvrage, mais celui d'un grand nombre d'évêques et le seul moyen de tout concilier.

Il en fut fait comme l'exigeait Napoléon et le bureau fut composé suivant ses indications.

Mais, redoutant toujours l'opposition de certains prélats, l'Empereur avait demandé au grand juge Régnier un rapport sur les mesures à prendre contre eux en cas de nécessité. Dans des observations qui sont empreintes d'une insigne flagornerie, le duc de Massa estimait que, en cas de refus de certains métropolitains qui ne voudraient point se substituer au Pape, il y aurait lieu de les punir par la saisie de leur temporel, sans préjudice de poursuites judiciaires. En ce cas, il concluait à la compétence des Cours impériales, chambres assemblées, mais sans l'intervention du jury dont on redoutait l'impartialité et l'indulgence.

Le Concile se réunit le 5 août, sous la présidence du cardinal Fesch, qui, le 24 juillet, avait refusé d'adhérer aux

mesures projetées, « pour ne pas se déshonorer et mentir à sa conscience ». Quelques jours après cette protestation si courageuse adressée à Napoléon, Fesch se rangeait à l'avis de la majorité et il acceptait avec elle le décret qui autorisait le métropolitain à procéder à l'institution canonique des évêques nommés, en cas de refus persistant du Saint-Père.

La députation des cardinaux Joseph Doria, Dugnami, Roverella, Fabrice, Ruffo et de Bayane, assistée de l'archevêque Bertalozzi avec les archevêques de Tours et de Malines, les évêques de Trèves, de Pavie, d'Évreux, de Feltre et de Plaisance, cette députation solennelle « trompa ou plutôt trahit la confiance de Pie VII, à Savone, et arracha, comme le dit Pacca dans ses *Mémoires*, à ce Pontife les concessions qui, plus tard, lui coûtèrent tant de larmes ». Pie VII finit par succomber aux instances dont on l'assiégeait et approuva par ce bref le décret du Concile. « Si je n'avais lu moi-même, ajoute Pacca, la minute de ce bref parmi les papiers que me remit le Pape, à Fontainebleau, je n'aurais jamais pu croire à son existence... »

Eh bien, malgré cette concession inattendue, Napoléon ne voulut point publier le bref du Pape. Pourquoi? Parce que Pie VII y déclarait l'Église romaine maîtresse de toutes les autres Églises; parce que les évêchés romains étaient exceptés des facilités accordées aux évêchés français et surtout parce que le Pape imposait aux archevêques autorisés à donner l'institution canonique, l'obligation de déclarer qu'ils agissaient au nom du Saint-Père et, enfin, parce qu'il aurait fallu, en échange des concessions faites et sur le désir unanime des évêques, rendre la liberté au Pape, rappeler auprès de lui les membres dispersés du Sacré Collège et le laisser communiquer librement avec l'univers catholique.

Un instant, Napoléon eut la pensée de ne tenir aucun compte du bref et de publier comme loi de l'État le décret du Concile. Après réflexion, il préféra continuer son système de violences et faire amener secrètement à Fontaine-

bleau le vénérable captif, afin de l'avoir sous sa main et à sa merci, le lendemain des victoires qui devaient lui assurer l'empire du monde. On sait comment la Providence déjoua, par la terrible campagne de Russie, les desseins du despote qui aurait voulu ruiner aussi bien la puissance spirituelle que la puissance temporelle du Pape. Napoléon essaya vainement, par le Concordat de Fontainebleau, d'amoindrir la situation du Saint-Siège, mais les événements furent plus forts que lui et il dut, sous leur pression, rendre à Pie VII une liberté qu'il eût mieux fait de lui offrir plus tôt, dans l'intérêt de son honneur et de son Empire. Mais, chez Napoléon, l'orgueil l'avait emporté sur la sagesse. Habitué à renverser à coups de canon la puissance des monarques de l'Europe, il crut devoir suivre une politique violente contre la puissance pontificale. Pourquoi ne s'était-il pas rappelé ce qu'il avait dit lui-même à Fox qui le questionnait, au lendemain du traité d'Amiens, sur sa conduite à l'égard de l'Église : « J'avais et j'ai besoin de pacifier... C'est avec de l'eau et non avec de l'huile, que l'on calme les volcans théologiques. »

Henri WELSCHINGER.

MONASTICON BENEDICTINUM GALLICANUM

Partout, dans les familles, comme dans les États, nous retrouvons, persistante à travers les siècles, la préoccupation de faire revivre le souvenir des générations disparues, de mettre en relief le rôle joué par les ancêtres, les actions honorables qui les ont distingués, l'influence qu'ils ont exercée. Dans cette préoccupation, il serait injuste de ne pas reconnaître des motifs légitimes, ceux de la piété filiale, de la fidélité aux traditions léguées, et de la noble et salutaire ambition de marcher sur des traces aimées, en faisant revivre les exemples et les souvenirs de ceux qui ne sont plus.

Tel est le sentiment qui a inspiré la première idée du travail immense que les Moines Bénédictins du Prieuré Sainte-Marie ont entrepris et qu'ils poursuivent avec persévérance, sans se laisser arrêter par leur petit nombre et la modicité de leurs ressources. Ce travail est le *Monasticon Gallicanum Benedictinum*, c'est-à-dire l'histoire des établissements monastiques français de l'Ordre de Saint-Benoît. Pour qui-conque connaît l'histoire de notre pays, et sait par suite la quantité considérable d'Abbayes ou de Prieurés qui surgissaient dans les différentes parties du territoire, ainsi que l'influence incalculable que tous ces monastères ont exercée dans leurs régions, il n'est pas besoin d'insister pour démontrer l'importance capitale d'une pareille entreprise, tant au point de vue de l'histoire ecclésiastique qu'à celui de la civilisation et des événements politiques et sociaux du passé de la France.

Aussi, au milieu des travaux d'érudition qu'ont accom-

plis les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur aux XVII^e et XVIII^e siècles, pour le plus grand profit de l'histoire et le plus grand honneur de leur Ordre, ils n'eurent garde d'omettre ce terrain d'études qui s'offrait naturellement à leurs investigations. Dom Michel Germain, le disciple préféré, le compagnon et l'ami de Dom Mabillon, fut chargé par ses supérieurs de cette œuvre colossale ; il en dressa les plans, et en recueillit, en partie du moins, les matériaux. Ces matériaux, fournis par les différents monastères, sur une circulaire qui leur avait été adressée dans ce but par le Supérieur Général de la Congrégation de Saint-Maur, formaient l'immense collection du *Monasticon Gallicanum* de la Bibliothèque Nationale, collection à laquelle vinrent se joindre les collections particulières de Lorraine, du Périgord, du Languedoc, etc. Mais au moment où il allait mettre en œuvre tous ces matériaux, et où, avec les lumières de la critique et de la diplomatique, il allait faire la sélection dans cette immense quantité de documents, et assigner la valeur et l'authenticité de chacun, la mort vint arrêter l'infatigable travailleur au milieu de son œuvre inachevée : l'entreprise du *Monasticon Gallicanum* ne survécut pas à celui qui en avait eu l'initiative, et qui lui avait consacré toutes les ardeurs de son zèle et toutes les ressources de son érudition.

C'est l'œuvre que les Bénédictins du Prieuré Sainte-Marie ont entrepris de continuer, utilisant les travaux de leurs devanciers et modifiant les plans de ces derniers d'après la situation des divers monastères, l'intérêt que présentent actuellement les différents vestiges de leur passé. Ils avaient entrepris d'établir le Pouillé Monastique de France : cette nomenclature générale de toutes les Abbayes, des Prieurés, des établissements divers, des églises à collation et à présentation, aurait servi de base très logique et très solide pour les monographies particulières des divers monastères. Mais le petit nombre des travailleurs, l'im-

mensité et la durée de la préparation du Pouillé, ont fait modifier ce premier plan. Et nous avons dû nous contenter d'aborder successivement l'histoire de chacun des monastères en les groupant par provinces ecclésiastiques d'après le plan de la *Gallia Christiana*.

Chacune des monographies monastiques dont les dimensions seront proportionnées à l'importance du monastère comprendra :

1^o — Le relevé, par ordre chronologique, sur preuves dûment alléguées, des formes successives du nom de lieu, avec toutes les indications topographiques qu'on peut produire ;

2^o — Une histoire succincte du monastère ;

3^o — Listes des Abbés ; — des Prieurs conventuels ou claustraux ; — des Officiers de l'Abbaye.

4^o — Notices sur les Abbayes affiliées, les Prieurés, Celles, établissements hospitaliers. — Liste des églises à la collation ou à la présentation dépendant du monastère.

5^o Note archéologique sur l'église, les chapelles, les bâtiments claustraux, les sépultures, les épitaphes, etc.

6^o — Bibliographie ; Imprimés ; Manuscrits ; Archives ; Iconographie.

A la fin de chaque volume, se trouvera une série de pièces à l'appui, ou bien analysées, discutées quand elles ont déjà été publiées, ou bien reproduites en entier ou en partie, dans le cas contraire, telles que Chartes de fondation, principales Chartes de donation ou de priviléges, cartulaires, documents curieux, etc.

Tel est le plan d'ensemble du travail qui est actuellement sur le chantier. En raison de notre situation locale et des facilités qui s'offraient par là pour le début de notre œuvre, nous avons commencé par les monastères du diocèse et de la Province de Paris : l'illustre et vénérable Abbaye de Saint-Germain-des-Prés s'est présentée tout d'abord à nous, avec les souvenirs glorieux de son passé, avec la richesse

abondante, j'allais presque dire surabondante, de ses archivés. L'histoire de ce monastère dont les origines se confondent avec celles de la nation française, et qui a joué un rôle si prédominant dans les diverses phases de notre passé, a tenté un grand nombre d'érudits, qui ont porté les efforts de leur critique sur les points principaux de ses annales et sur les chartes ou diplômes qui leur servent de fondements. Cette circonstance, qui semblait à première vue devoir faciliter nos travaux, leur a créé de sérieux obstacles et en a singulièrement modifié l'allure. Nous n'étions plus des pionniers frayant leur route à travers des terres nouvelles et inconnues; nous devions nous contenter de cheminer par des sentiers battus et de glaner quelques épis oubliés. Nous devions surtout nous établir juges de combats, discerner la vérité dans les assertions, souvent contradictoires, de savants dont l'érudition et la sincérité sont incontestables et incontestées, et qui ont apporté, pour la défense de leurs thèses, toutes les ardeurs de leur conviction personnelle et toutes les ressources de la critique historique. Nous nous sommes efforcés de nous acquitter de ces délicates fonctions avec toute l'impartialité, toute la conscience et toute la discréption dont nous avons été capables; après avoir exposé les thèses opposées, délimitant ce que nous avons cru le domaine de la vérité d'avec celui de la fantaisie ou de l'erreur, et proposant les solutions qui nous paraissent plus conformes à la réalité des textes ou des situations.

Telle est l'œuvre considérable, l'instrument de travail d'indiscutable utilité, que j'ai l'honneur de présenter, avant sa naissance, au public lettré et soucieux des gloires de l'Église et de la France, et pour laquelle je me permets de solliciter par avance les encouragements et un sympathique et bienveillant accueil.

Dom A. DU BOURG,
Prieur de Sainte-Marie.

APERÇU COMPARATIF

*Des Missions Catholiques romaines, Catholiques grecques
et Protestantes évangéliques chez les païens.*

Les douloureux événements dont la Chine est le théâtre donnent une actualité saisissante à la question des Missions étrangères. Beaucoup se demandent si les missionnaires n'ont pas une grosse part de responsabilité dans le mouvement des *Boxers*, qui est comme une explosion de patriottisme chinois. Lord Salisbury, premier ministre de Grande-Bretagne, a cru devoir leur donner des avertissements, qui rappellent ceux du magister de La Fontaine à l'enfant qui se noie. « Quand un évangéliste comme Boniface ou Colomban prêchait au moyen âge, a-t-il dit¹, il affrontait seul les difficultés, il endurait le martyre et sa foi agissait tout entière, sans obstacle, sur le peuple auquel il prêchait. Mais aujourd'hui, si un saint Boniface s'expose au martyre, il en résulte un appel au consul et l'envoi d'une canonnière, et, quoi qu'on ne puisse blâmer ni le missionnaire dévoué, ni le gouvernement séculier, il n'en résulte pas moins une atteinte au côté purement spirituel de l'enseignement du christianisme. Cela ouvre la porte au soupçon que les intentions des missionnaires n'ont pas un caractère purement religieux. Et, en vérité, c'est trop souvent le cas. » Le ministre britannique terminait en recommandant aux missionnaires de s'abstenir de tout ce qui aurait même l'appa-

¹. V. Discours prononcé à Londres, au bi-centenaire de la *Société pour la propagation de l'Évangile*, 19 juin 1900.

rence d'une contrainte exercée sur la religion des indigènes et de tempérer de prudence chrétienne leur enthousiasme.

Cette réaction violente des Chinois contre la prédication chrétienne semble donner raison à Tolstoï, qui signalait, il y a quelque temps, l'esprit de propagande religieuse comme chose mauvaise et illusoire : « D'où vient, disait-il, cette passion morbide, qui pousse certaines gens à vouloir inculquer leurs croyances à autrui ? Si elles possédaient réellement la vérité, elles sauraient que la foi est le sens intime, la relation personnelle, directe établie entre Dieu et chacun de nous et, partant, qu'elle est intransmissible. Ce qu'ils inculquent aux autres, ce n'est donc pas la foi, mais un simulacre de foi. »¹

Non, répondrai-je, le prosélytisme me paraît légitime, à condition d'être sincère et de n'user que de persuasion. Bien plus, l'apostolat est un devoir pour tout chrétien digne de ce nom. La thèse du célèbre écrivain est un sophisme, résultant d'une analyse incomplète de la notion de la foi. Sans doute, la foi a quelque chose de personnel ; elle est caractérisée pour chacun de nous par le point de vue où il est placé et, pour ainsi dire, l'angle sous lequel il aperçoit Dieu et Jésus-Christ ; mais elle exprime aussi un rapport entre nous et un objet situé au-dessus du monde, qui agit sur nous et nous inspire ce sentiment d'adoration et de confiance sans bornes, qu'on appelle la croyance. Or cet objet peut fort bien être commun à plusieurs, ou même à des myriades de personnes.

Ainsi, la foi est tout ensemble diverse et commune ; elle n'est pas seulement un pouvoir intellectuel, mais un pouvoir du sentiment et, comme les affections fortes, elle est nécessairement expansive, agissante et peut devenir parfois dominatrice. De là vient que toute religion, digne de ce nom, a eu ses missionnaires. — Après avoir démon-

1. *The fortnightly Review*, april 1891. Relation of Church and State.

tré que l'apostolat était non seulement légitime, mais obligatoire¹, je voudrais comparer les missions des trois grandes confessions qui se partagent le monde chrétien au point de vue de leurs méthodes, et examiner dans quelle mesure elles méritent des éloges ou sont sujettes à des critiques.

I. — *Missions catholiques.* — Le point de départ des missionnaires catholiques est dans cette maxime : « *Hors de l'Église point de salut.* » Donc les milliers et les milliers d'âmes de païens, qui meurent sans avoir reçu le baptême, tombent en enfer. Il faut, au nom de la charité chrétienne, voler à leur secours, pour les sauver de la damnation éternelle. C'est là l'objectif que se proposa l'un des plus grands missionnaires, dont s'honorent l'Église romaine et la Société de Jésus : « Il me vient souvent à l'esprit, » disait saint François Xavier, de parcourir toutes les Académies de l'Europe, principalement celle de Paris, et de « crier de toutes mes forces à ceux qui ont plus de savoir « que de charité : « Ah ! combien d'âmes perdent le ciel « et tombent en enfer par votre faute ! Plusieurs sans doute, « touchés de cette pensée, feraient une pieuse retraite, « pour entendre la voix du Seigneur. Renonçant aux passions et vanités de ce monde ils suivraient les ordres de la volonté divine et diraient : « Me voici, Seigneur, en voyez-moi où il vous plaira. » Mon Dieu ! que de savants vivraient plus contents ! Des millions d'âmes se convertiraient sans peine, s'il y avait plus de personnes cherchant non leur intérêt, mais celui de Jésus-Christ. »

Préserver les âmes de l'enfer, voilà le but assigné par saint François Xavier à la propagande; mais par quels moyens ? En baptisant les païens, puis en les amenant à assister régulièrement à la messe, à se confesser et à faire leurs Pâques, (c'est-à-dire par *les sacrements*). Le sacrement, en effet, au point de vue catholique, a une vertu

¹. V. Lamy : l'Apostolat (*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1900).

bien plus grande et une action beaucoup plus rapide que dans la théorie protestante : il agit *ex opere operato*, c'est-à-dire par sa vertu intrinsèque, indépendamment de la foi de l'administré. Il suffira donc de quelques gouttes d'eau bénite, avec les paroles sacramentelles, sur le front d'un enfant ou d'un moribond, pour le sauver. On comprend, à ce point de vue, les stratagèmes auxquels les missionnaires catholiques, jadis au Canada et aujourd'hui en Afrique, recourent pour baptiser des enfants à l'insu des parents, qui pourraient y voir un sortilège. Ils commencent en général par racheter ceux qui étaient réduits en servitude ou destinés à des repas de cannibales et après leur avoir enseigné, grossso modo, le *Pater Noster* et le *Credo* en latin, ils les baptisent, puis les préparent à la première communion. Quant aux adultes, ils leur distribuent des images ou des livres enluminés, des croix ou chapelets, pour les encourager à assister à la messe. Ici le culte catholique, avec sa pompe théâtrale, sa mimique mystérieuse, est un merveilleux outil de mission ; car il frappe l'imagination et pique la curiosité des indigènes.

Si ces moyens n'ont pas suffi, si les cérémonies catholiques choquent la conception religieuse des indigènes, il s'est rencontré des missionnaires qui n'ont pas craint de supprimer plusieurs des rites chrétiens et même de plier la liturgie chrétienne aux religions païennes. Les missionnaires jésuites ont pratiqué ce système d'accommodation en Chine et dans l'Hindoustan. L'exemple le plus célèbre est celui qui donna lieu à la *Controverse des rites malabars* (1618-1744) entre Jésuites et Capucins. Robert de Nobilius, dit Nobili, missionnaire jésuite aux Indes orientales, non content de porter le costume des Brahmanes pénitents (*Sanniasi*) et d'observer leurs règles concernant la pureté rituelle s'était fabriqué une généalogie qui attestait sa filiation du dieu Brahma. Ses auxiliaires, dans les chapelles catholiques, avaient établi des fonts baptismaux, des con-

fessionnaux et même des autels séparés pour les différentes castes ; ils avaient supprimé dans le sacrement du baptême l'insufflation, comme choquant les idées des Hindous en matière de pureté.

L'archevêque de Goa, puis les Franciscains protestèrent contre ces innovations et les signalèrent au pape Grégoire XV, qui les blâma. Ce dernier rappela aux Jésuites que toutes les castes étaient égales devant Dieu et que les dernières ne devaient pas être [l'objet d'une séparation humiliante dans les églises.

Le docteur Bellarmin de la Société de Jésus condamne aussi ces procédés d'accommodation par ces sages paroles : « L'Évangile du Christ n'a besoin ni de fard, ni de feintes » et il est moins grave de voir des Brahmanes ne pas se « convertir à la foi que de voir des Chrétiens prêcher l'Évangile sans liberté et sans sincérité. » Les Jésuites résistèrent longtemps aux injonctions du pape; il ne fallut pas moins de deux brefs de Benoît XIV pour les faire renoncer à ces pratiques équivoques.

En troisième lieu, les missionnaires catholiques usent volontiers de polémiques. Dressés à la controverse par des exercices dialectiques du grand séminaire, ils manient bien cette arme redoutable. Si encore ils ne s'en servaient que contre les docteurs des religions païennes, mais, hélas! ils l'ont trop souvent employée sans vergogne contre les missionnaires orthodoxes ou protestants, qu'ils ont rencontrés dans le champ de la mission. La Congrégation *de propaganda fide* a même longtemps considéré les états schismatiques ou protestants de l'Europe comme pays de missions et y entretiennent des Vicaires apostoliques.

A côté du salut de l'âme, les missionnaires catholiques, et c'est là leur quatrième moyen, s'occupent aussi des intérêts temporels de leurs néophytes. Ils soignent leurs malades, secourent leurs pauvres, recueillent leurs orphelins, défendent leurs droits et même, partout où ils ont l'oreille

des Gouvernements, organisent en faveur de leurs ouailles un système de récompenses et de faveurs, qui ressemble trop à des primes à la conversion et crée des jalouïes ou même des rancunes parmi les indigènes¹.

En somme, l'objectif poursuivi, c'est de sauver de l'enfer le plus grand nombre de païens possible au moyen du sacrement, et voici les conditions exigées : Il faut que le néophyte fasse une profession de foi, en récitant en latin le *Credo*, et, si possible, le *Pater* et l'*Ave Maria*. Ensuite, il doit renoncer aux rites et pratiques idolâtriques, signes de la puissance du diable sur son âme. Enfin, il promet d'assister régulièrement à la messe, de se confesser et de communier au moins une fois l'an. Ces conditions, on le voit, ne sont pas très dures et en général le noviciat ne dure pas plus d'un an ou deux.

II. — *Missions catholiques grecques ou orthodoxes.*

Passons aux missions catholiques grecques que nous apprécierons surtout d'après les œuvres de propagande de l'Église russe. On sait que les deux apôtres de l'Église slave, Constantin dit Cyrille et Méthode furent des missionnaires de premier ordre. Ils ont non seulement prêché l'évangile aux Khazares, aux Moraves et aux Bulgares, mais encore doté les Slaves d'un alphabet et d'une version des Saintes-Écritures. Ces deux missionnaires, dont le premier a été canonisé par Rome, sous le vocable de saint Cyrille, ont mis leur empreinte sur l'Église russe et, à aucune époque, même aux jours les plus sombres, sous la domination des Tartares, elle n'a pas manqué d'évangélisateurs qui se consacrèrent à convertir les tribus païennes environnantes.

1. V. Lettre de Jean III, roi de Portugal, au gouverneur de Goa : « Vous consulterez avec M. François Xavier sur la question de savoir s'il est opportun de restreindre le droit de pêcher les perles aux seuls Indiens convertis et d'en priver les réfractaires. »

Ces missionnaires russes furent principalement des moines sortis des couvents fondés en Russie : à Kiev, Rostov, Solovecz.

Dans cette vaillante lignée des continuateurs de Cyrille et Méthode il faut citer au XIII^e siècle : Gerasinos (de Kiev) qui prêcha chez les païens de la Vologda ; Mitrophane, évêque de Saraiski, chez les Tatares ; Étienne, évêque de Rostov, chez les Zirianes ; Théodore, évêque chez les Lapons au XIV^e siècle, Cyrille, l'higoumène et saint Goury chez les Tatares de Khazan et d'Astrakhan, et de nos jours : Ivan Benjaminov (1840-68), devenu métropolite de Moscou, l'apôtre des Aléoutes et des Kamtchadales ; Nil Issakov (1838-53), l'apôtre des Bouriates (province d'Iakoutsk), Parthenius Popov (1868-73), l'apôtre des Sibériens d'Irkoutsk.

Voici le témoignage que le baron de Herberstein, ambassadeur de Maximilien II, empereur d'Allemagne auprès d'Ivan IV le Terrible leur a rendu, vers 1568-69 : « Les « moines russes, maintenant encore, se rendent dans les con- « trées du Nord et de l'Ouest au prix des plus grandes diffi- « cultés du voyage, souffrant la faim, risquant leur vie, « sans espoir de récompense, n'ayant qu'un objet en vue : « Plaire à Dieu, ramener les âmes égarées au chemin de la « vérité et se donner à Jésus-Christ scellant souvent de « leur sang la vérité de leur doctrine¹. »

Ainsi, tandis que pour les missionnaires latins il s'agit avant tout d'arracher les âmes à la damnation éternelle, les missionnaires catholiques grecs ont pour but d'amener les égarés dans la voie de la vérité, d'illuminer les intelligences plongées dans les ténèbres de la superstition païenne. La lumière : tel est le symbole favori des chrétiens d'Orient pour désigner la transformation merveilleuse opérée par l'Évangile. De là l'importance plus grande donnée à l'*Épiphanie*, plutôt qu'à la *Nativité*.

1. *Rerum Moscovitarum Commentarii* : Basileæ, 1571 folio.

En cela les Russes sont bien des fils de l'Orient. Les méthodes employées par leurs missionnaires dérivent de ce point de vue. Ils se servent volontiers de tableaux, d'images pour présenter aux païens les principales scènes de la vie de Jésus-Christ, spécialement la Passion, et leur faire connaître la Vierge Marie, les Apôtres et les héros de la vie ascétique. On sait que les Russes ont hérité des Byzantins le culte des images, auxquelles ils attribuent des vertus miraculeuses, et même une action décisive dans certaines batailles livrées aux ennemis païens ou musulmans. Ce qu'on ignore, c'est le rôle qu'elles jouent dans l'évangélisation des tribus à demi-sauvages de l'Asie; là elles servent réellement d'illustrations aux leçons des évangélistes. — Mais ils ne s'en contentent pas. Ils ouvrent des écoles auprès des églises les plus nombreuses; souvent même des écoles pourvues de dortoirs et de réfectoires, permettant de garder les enfants tout l'hiver, et là, outre les éléments de la langue russe, de l'écriture et du calcul, ils leur enseignent l'histoire sainte. Mais, à la différence des missionnaires catholiques, pour qui le latin est la langue sacrée et universelle, ils ne dédaignent pas d'apprendre l'idiome des païens, afin de leur enseigner à prier et à réciter le Symbole dit apostolique dans leur langue maternelle. Ils s'efforcent d'éclairer l'esprit des païens en les instruisant et en dissipant les préjugés et superstitions qui l'obscurcissent. Après les images et l'enseignement de l'école, leur grand moyen est de leur offrir des récits de la vie de Jésus-Christ ou des Actes des Apôtres en langue vulgaire.

De là les nombreuses versions de tout ou partie des Saintes-Écritures et de la liturgie; depuis celle d'Étienne moine de Rostov, l'apôtre des Zyrianes (1383) jusqu'à celle de l'archimandrite Benjamin Smirnov, l'évangéliste des Samoyèdes, et à celle d'Ivan Benjaminov (plus tard métropolitain de Moscou), l'apôtre des Aléoutes, des Kouriles et des Kamtchadales. La *Société biblique russe* fondée en

1812/13 à Saint-Pétersbourg par Alexandre I, à la suggestion des Quakers, a grandement contribué à l'œuvre missionnaire, en faisant traduire les Évangiles dans plusieurs dizaines de dialectes des tribus finnoises, mongoles ou tatars qui habitent la Russie d'Asie. Et, en 1889, le Saint-Synode a sanctionné l'usage, qui s'était établi dans les missions de Sibérie, de se servir de la liturgie cyrillique, traduite en langue vulgaire, pour le culte public. Cette liberté liturgique n'a été laissée par Rome, si je ne me trompe, qu'aux Grecs-uniates, aux Maronites, aux Arméniens-unis et aux Coptes.

Pas plus que les missionnaires latins, les Grecs orthodoxes ne négligent les intérêts physiques et temporels de leurs néophytes. Ils leur distribuent des vivres en cas de disette et des médicaments en temps de maladie ou d'épidémie. Jusque-là, rien que de légitime : c'est l'exercice de la charité. Malheureusement, ils n'en sont pas restés là et entraînés comme plusieurs missionnaires catholiques par la funeste conception de la religion d'État, les missionnaires russes n'ont pas craint de déterminer la conversion des païens, en obtenant pour leurs néophytes des faveurs gouvernementales, telles qu'exemption d'impôt ou réduction de la durée du service militaire. Que dis-je ? ils n'ont pas rougi d'approuver — s'ils ne les ont pas provoquées — des mesures de rigueur contre les païens ou mahométans réfractaires à leur prédication¹. Procédé déplorable qu'on ne saurait trop sévèrement blâmer. La conversion, pour être sincère, doit être libre et désintéressée.

Par contre ce qu'on ne saurait trop louer, c'est l'usage de conférences faites aux païens par des maîtres d'école ou des ingénieurs ou des marchands lettrés sur des sujets d'histoire, de morale ou d'économie sociale. Ces entretiens familiers, inaugurés par les missionnaires de l'Altaï ont eu du

1. V. Dobrokhonsky : *Manuel d'histoire de l'Église russe*, périodé synodale, pp. 10-11.

succès et révèlent l'esprit civilisateur des missionnaires russes d'Asie.

Les conditions exigées par les missionnaires grecs pour admettre les païens au baptême sont la renonciation aux pratiques idolâtriques et à la polygamie; l'adhésion aux doctrines de l'Église gréco-slave, prouvée par la récitation du Symbole apostolique, du *Pater* et du catéchisme.

En somme, la mission russe chez les païens, commencée dès le XI^e et le XII^e siècle par les moines individuellement, se continue aujourd'hui sous la direction d'une *Société des missionnaires orthodoxes*, fondée en 1869 par Innocent, le métropolite de Moscou, placée sous le patronage de l'Impératrice *Marie Feodorovna* et dont le comité se compose des hauts dignitaires de l'Église russe.

Au fur et à mesure que les missionnaires ont converti la majorité des païens d'un district, on les groupe en église, pourvue d'un clergé séculier et les moines vont plus loin pour suivre leur œuvre d'évangélisation. Ainsi, dans la confession grecque orthodoxe ou gréco-slave, la mission étrangère est comme l'avant-garde de l'Église, elle travaille à son accroissement.

III. — *Missions protestantes évangéliques.*

Autres sont les mobiles qui poussent les missionnaires protestants. Ce n'est ni la crainte de voir des milliers d'âmes tomber en enfer, ni la pitié un peu dédaigneuse des missionnaires orthodoxes pour des âmes égarées, qui les pousse à évangéliser les payens. C'est, avant tout, le désir de glorifier le nom de Dieu, d'obéir aux ordres du Christ, qui a voulu que son Évangile fût prêché à toute créature. De là l'objectif des missionnaires protestants, qui est avant tout de faire connaître et aimer la personne de Jésus aux

païens et de les amener à communier avec le Sauveur par l'Eucharistie.

Quant aux moyens, ils ont recours, au début, comme les missionnaires catholiques, à certains procédés extérieurs pour attirer les indigènes, tels que de petits cadeaux de verroterie ou de rubans, de jouets ou de fruits ; mais une fois les païens groupés autour d'eux, ils emploient la méthode suivante :

1^o Avant tout ils apprennent la langue des indigènes et se forment un vocabulaire; quand ils en sont maîtres, ils traduisent des fragments des Saintes-Écritures : le Décalogue, l'Oraison-dominicale, le récit de la Passion et des cantiques¹.

2^o Ils ne confient guère à la mémoire des païens que la prière du Seigneur, le Credo et quelques hymnes. Pour tout le reste; ils suivent la méthode socratique, comme John Eliot avec les Peaux-Rouges : après chacune de ses leçons il provoquait les questions des Indiens et y répondait de son mieux.

3^o Après l'enseignement moral ils s'efforcent de leur enseigner des *travaux manuels* pour leur faire aimer le travail et leur en faire goûter les fruits. En cela, les missionnaires moraves sont passés maîtres et ils ont rendu les plus grands services à la civilisation dans les régions les plus incultes : le Groenland, le Labrador. — Ils ont coutume d'envoyer chez les païens de petites colonies d'agriculteurs et d'artisans, qui puissent, au bout de peu de temps, subssister de leurs mains.

4^o Ajoutez à cela les *leçons de propreté et d'hygiène*, les *secours médicaux*, le *concours des femmes de missionnaires* qui, dans les pays où la femme est strictement confinée dans le harem ou la « zenana » est indispensable, le spectacle de la famille monogame et où frères et sœurs

1. De là les services rendus à la linguistique par tant de missionnaires protestants, Zeisberger, Ziegenbal, Legge, Leehler, etc.

vivent dans la concorde, et vous aurez une idée de la méthode des missionnaires protestants.

Les conditions imposées aux païens pour être admis dans l'Église chrétienne sont les mêmes que chez les catholiques ou les orthodoxes : 1^o connaissance des vérités fondamentales du christianisme, 2^o renoncement aux pratiques idolâtriques et aux mauvaises mœurs.

Seulement les missionnaires protestants se montrent en général plus exigeants que les catholiques. Ils ne se contentent pas du *Credo* et de quelques prières apprises par cœur, ils attendent des mois, souvent des années, jusqu'à ce que l'indigène ait bien compris la doctrine chrétienne et qu'il ait donné par sa vie des preuves de sa conversion.

Par exemple, le premier Esquimau du Groenland ne fut baptisé par H. Egede qu'après quatre années d'instruction et d'épreuves. Ainsi, en général, nos missionnaires procèdent lentement, graduellement, attendant que l'olivier sauvage qui a reçu la greffe évangélique porte des fruits. Ils ne comptent dans leurs tableaux statistiques que les communians, à la différence des missionnaires catholiques, qui font état de tous les baptisés.

Mais les missionnaires protestants ne sont pas à l'abri de tout reproche ; ils se sont heurtés, eux aussi, à deux écueils : *les affaires commerciales et l'influence politique*. Les uns — des Anglo-saxons surtout, se souvenant trop que leur pays est un grand producteur d'articles fabriqués — se sont préoccupés, outre l'évangélisation, de procurer aux industriels de leur pays des débouchés ou d'importer en Angleterre des produits exotiques¹. D'autres, en Océanie et à Madagascar par exemple, n'ont pas craint de mettre l'influence acquise par eux sur les indigènes au service de la politique du gouvernement de leur pays. Et

1. Comparez les observations judicieuses de R. L. Stevenson sur les missionnaires en Océanie, dans G. BALFOUR : *The life of R. L. Stevenson*, tome II, app. B, p. 193.

par là, ils sont tombés sous le coup des reproches que leur adressait naguère justement lord Salisbury ; ils ont donné à croire aux indigènes « que les travaux des missionnaires « étaient simplement des moyens mis en jeu par les gou- « vernements séculiers pour arriver à leur fin. »

Par là ils ont provoqué soit des conflits entre des puissances européennes (par exemple à Tahiti 1842-43 ou dans l'Ouganda, ou récemment à Samoa) soit des réactions violentes et sanglantes de la part des païens, comme le soulèvement actuel des *Boxers* en Chine.¹

Hâtons-nous d'ajouter que les missionnaires moraves, ceux de Bâle, les missionnaires Scandinaves, et ceux de la mission évangélique de Paris se sont toujours gardés de ce défaut, dont l'œuvre d'expansion chrétienne est la première à souffrir.

Arrivé au terme de cette étude comparative des missions catholiques-romaines, grecques-orthodoxes et protestantes-évangéliques, nous résumerons nos conclusions dans les thèses suivantes :

I

La propagande évangélique chez les païens est obligatoire et légitime, à condition de respecter la liberté de conscience et de ne jamais employer des moyens de corruption et de violence. Elle a été prescrite par Jésus-Christ, quand il a dit : « *Allez et baptisez toutes les nations, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé.* »

1. On trouvera la meilleure réfutation de cette accusation dans un article de M. Pierre Paul Leroy-Beaulieu (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} novembre 1900). Nous en extrayons le passage suivant : « Depuis la guerre sino-japonaise une foule d'Européens ingénieurs, contre-maîtres, soldats, se sont rués en pleine Chine, à la curée du céleste empire. Et après ces cinq ans de contact des couches d'Européens avec les masses chinoises, la haine de l'étranger a été portée à un paroxysme que des siècles de propagande religieuse ne lui avaient pas fait atteindre. »

II

Les trois grandes confessions chrétiennes n'ont pas failli à ce devoir de la mission chez les païens. Chacune a eu ses vaillants missionnaires et ses martyrs glorieux. Tout en poursuivant des objectifs différents, ils ont été, en général, animés de mobiles semblables : la gloire de Dieu, l'obéissance à Jésus l'amour des égarés et des incrédules, le désir d'illuminer ces âmes plongées dans les ténèbres de la superstition et de les délivrer des misères, qui sont la suite du paganisme.

III

Il faut s'efforcer d'amener les païens aux sacrements chrétiens ; mais l'administration de ceux-ci doit être précédée d'une forte instruction religieuse et d'un noviciat assez long, pour ne pas risquer de profaner les sacrements ou aboutir à des rechutes.

IV

Le système d'accommodation aux rites, aux usages et à la terminologie divine des cultes païens doit être formellement écarté, comme contraire à la vérité évangélique.

V

L'emploi de la langue vulgaire, pour l'enseignement de l'Évangile et la célébration du culte est préférable à l'usage d'une langue sacrée (latin, grec ou vieux slavon). L'Évangile, par la langue maternelle, pénètre mieux au cœur des indigènes ; l'usage des conférences et d'interrogations faites par des évangélistes est un bon moyen de propagande.

VI

L'œuvre missionnaire doit être rigoureusement séparée de toute action politique et de toute entreprise coloniale, sous peine de compromettre le caractère indépendant et désintéressé de la mission ; le missionnaire ne doit jamais oublier qu'il est avant tout l'ambassadeur de Jésus-Christ.

VII

Il serait désirable que les trois grandes Confessions chrétiennes se partageassent à l'amiable le champ missionnaire, de manière à éviter des conflits, qui sont un scandale pour les païens et qui nuisent à l'avancement du règne de Dieu sur la terre.

Gaston BONET-MAURY.

LES ÉGLISES D'ORIENT

La locution (au singulier) *Église orientale* ne répond pas à une réalité. Ni au point de vue doctrinal, ni par le côté hiérarchique, il n'existe, en Orient, une unité religieuse, une Église. Nous y rencontrons trois groupes séparés tant par la doctrine que par la hiérarchie. Il n'y a pas communion entre ces groupes ; chacun des trois anathématisé liturgiquement les deux autres.

Ces groupes sont les Nestoriens, les Monophysites, les Orthodoxes. Les derniers forment sans contredit l'agglomération la plus nombreuse et la plus vivace.

L'autorité n'est pas exercée de la même manière dans les trois groupes. Deux d'entre eux vivent en monarchies. La troisième forme une fédération d'Églises autonomes, auto-céphales et isonomes.

Nous parlerons successivement des trois groupes.

I. — LES NESTORIENS

Un prêtre grec, Anastase, enseigna un jour dans une église de Constantinople cette doctrine : « Que personne n'appelle Marie, mère de Dieu (*Θεοτόκος*), car Marie appartient à l'humanité et Dieu ne peut naître de l'humanité. On doit appeler Marie, mère du Christ (*Xριστοτόκος*). »

Le trône patriarchal de Constantinople était alors occupé par Nestorius qui confirma la proposition d'Anastase et

l'enseigna publiquement. Sur quoi, le pape de Rome convoqua un concile, qui, à Éphèse en 431, condamna la proposition du prêtre Anastase et prononça la déchéance du patriarche Nestorius, lequel mourut misérablement en Égypte quelques années après¹.

Dans une province qui faisait alors partie de l'empire perse, un évêque de Séleucie-Ctésiphon, adopta la doctrine formulée d'abord à Constantinople par le prêtre Anastase. Une église nestorienne était fondée, pour se développer rapidement et largement en Asie. Après avoir résidé quelque temps à Mossoul sur le Tigre, le chef unique des Nestoriens réside actuellement à Kotchannès, auprès de Djulamerk, dans la province de Hakkary (Kurdistan turc), avec le titre de patriarche de Babylone. Cette dignité est devenue hérititaire dans une même famille sous certaines conditions.

Les Nestoriens ne sont plus guère aujourd'hui que 200.000 tout au plus, tant dans l'empire ottoman qu'en Perse; mais, pendant le moyen âge, la secte s'était répandue dans presque toute l'Asie. Au v^e siècle, Cosmas Indicoplevtes signalait des Nestoriens dans l'île de Socotra. Il y eut des métropolitains de l'Inde et de la Chine, où ils avaient de très belles églises. On leur a attribué la célèbre inscription de Si-ngan-fou.

C'est en Tartarie que les missionnaires nestoriens avaient le plus travaillé avec un succès apparent, mais sans profondeur, comme il apparaît de deux récits authentiques datant du XIII^e siècle, celui de Jean de Plan-Carpin, ambassadeur du pape et celui de Guillaume de Rubruquis que le roi saint Louis avait envoyé auprès du Khan des Tartares. Il n'a rien persisté de ces deux missions².

Dans l'Inde, la fortune du Nestorianisme a été plus durable, mais partielle et accidentée. Les Nestoriens y sont

1. *La Chaldée chrétienne*. Paris, Challamel, 2^e édition.

2. Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de Géographie. Tome IV et *la Chaldée chrétienne*, 2^e édition, p. 18.

connus sous le nom de chrétiens de saint Thomas. En 1599, une partie d'entre eux fut convertie à l'union catholique et y est demeurée fidèle. L'autre partie, par un phénomène qui est demeuré inexpliqué pour moi, a adopté l'hérésie monophysite, qui est l'antipode du nestorianisme. Le patriarche monophysite, appelé Jacobite en Syrie, a essayé de placer ces Indous sous son autorité ; nous n'avons pas appris qu'il y ait réussi, bien qu'il soit allé à Londres tout exprès pour le demander à l'impératrice Victoria.

Enfin, à la suite de la guerre engagée en 1829 entre la Russie et la Perse, un certain nombre de Nestoriens s'était établi à Érivan, où, après un séjour de dix années, ils furent amenés à la foi orthodoxe, dont la liturgie fut alors partiellement traduite en langue chaldéenne¹. De nos jours, les Russes essayent d'amener à leur communion les Nestoriens de la province perse d'Ourmiah, où il existe des missions catholiques. Les missions protestantes sont aussi très actives auprès des Nestoriens.

II. — LES MONOPHYSITES

Le monophysisme a été, contre le nestorianisme, une réaction qui a dépassé la mesure. Il a été professé au milieu du v^e siècle, par un prêtre de Constantinople nommé Evtychis, dont le nom est resté à ses nombreux adeptes, comme celui de Nestoriens à ceux qui avaient suivi la doctrine de cet hérésiarque. La nouvelle doctrine, condamnée en 451, a réuni des adeptes en Syrie et en Égypte. Nous venons de relater qu'elle a été aussi adoptée dans l'Inde — je ne sais pourquoi ni comment — par des chrétiens de saint Thomas.

Nous voyions tout à l'heure que le système monarchique a prévalu parmi les Nestoriens. Nous le rencontrons aussi chez les Monophysites ; mais, tandis que les Nestoriens

1. Voir *La Chaldée chrétienne*, ch. XI et suivants.

n'ont qu'un seul patriarche pour tous leurs coreligionnaires, les Monophysites comptent plusieurs chefs différents : le partage est fait d'après le principe de la nationalité.

Les groupes sont au nombre de trois et il n'existe, que nous sachions, aucune relation entre eux sous le rapport doctrinal ni sous un autre rapport. Voici quels sont ces groupes :

1^o Les religionnaires du monophysisme en Syrie et en Mésopotamie ont leur patriarche.

2^o Les monophysites d'Égypte ont leur patriarche. C'est de son autorité que relèvent les Abyssins auxquels il est envoyé d'Égypte un évêque.

3^o Les Arméniens sont répandus en Turquie et dans les provinces méridionales de la Russie. Leur hiérarchie a subi de nombreuses transformations à la suite des invasions et des guerres. Aussi ont-ils plusieurs patriarches exerçant une juridiction indépendante : celui qui réside à Esch-Myadzin, en Russie, est considéré comme supérieur aux autres en dignité.

Je ne terminerai pas le chapitre d'Evtychis sans mentionner le monothélisme, qui a été une atténuation sensible du monophysisme. Les derniers débris de cette hérésie, qui a vu une période plus brillante, se trouvaient au xvi^e siècle parmi quelques Maronites émigrés dans l'île de Chypre. Ceux-ci ont abjuré leur erreur à la suite du concile de Florence. Nous avons publié incidemment l'acte de leur abjuration dans *La Chaldée chrétienne*.

LES ORTHODOXES

Les deux groupes que nous venons de présenter sont donc monarchiques. Le premier n'a qu'un seul chef; dans le second, l'autorité est bien aussi monarchique, mais avec trois chefs absolument indépendants l'un de l'autre. Si tous les trois professent le même dogme d'Evtychès, s'ils sont, de

ce fait dans la même communion dogmatique, nous n'avons rencontré entre eux aucun rapport fédératif ou analogue.

Avec le groupe des Orthodoxes, nous allons nous trouver en présence d'une situation toute différente. L'orthodoxie est une fédération d'Églises absolument indépendantes l'une de l'autre et égales en autorité comme en dignité. Autrement dit, la fédération est composée d'Églises autonomes, autocéphales et isonomes. Quelques-unes sont gouvernées par un hiérarque unique, dont le titre varie de l'une à l'autre, sans qu'il en résulte de différence dans leur autorité respective. Les autres sont régies par des Synodes.

Quelle est la nature, quelle est l'intensité du lien fédératif ? L'un des hiérarques, celui de Constantinople, exerce la préséance d'honneur seulement, laquelle ne lui est pas contestée par les autres.

Pour faire ressortir le caractère et l'étendue des rapports entre les diverses Églises orthodoxes, je crois bien faire en insérant ici *in extenso*, malgré ses dimensions, l'acte relativement récent, mais conforme à la tradition constante, par lequel le patriarche alors régnant à Constantinople a, non pas concédé, mais reconnu, visé, légalisé si l'on veut, l'autonomie et l'autocéphalie d'une Église entrée récemment dans la fédération, *proprio jure*, sur le pied d'égalité.

Dans cette espèce, l'autorité, chez le nouveau membre est un synode; mais, je le répète, les rapports sont les mêmes avec les Églises munies à la tête d'une personnalité et quelle que soit alors la dignité du hiérarque.

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

« Personne ne peut poser un fondement autre, que celui qui a été placé, lequel est Jésus-Christ, a dit le grand apôtre des nations. Édifiée depuis longtemps sur ce fondement unique et seul, solide et inébranlable, catholique et apostolique, l'Église du Christ conserve indissoluble l'unité de la foi dans le lien de la charité. Ainsi donc, cette unité demeurant inébranlable et indissoluble à jamais, il est per-

mis, avec l'approbation ecclésiastique, de changer l'état des choses pour l'administration des Églises selon l'arrangement des régions et le degré de leur dignité. C'est pourquoi aussi la très sainte grande Église du Christ, bénissant avec tout empressement et dans un esprit de paix et de charité, spécifie les changements jugés nécessaires dans l'administration des saintes Églises suivant les lieux pour la plus grande édification de la foule des fidèles.

« Donc, puisque le très saint et très vénérable métropolitain de Hongro-Valachie, Monseigneur Callinique, au nom de la très sainte assemblée des saints prélats de la Roumanie et avec l'assentiment de Sa Majesté le roi de Roumanie et de son gouvernement royal, a demandé, d'après des motifs raisonnables et *légaux*, par une lettre transcrise et recommandée par Son Excellence le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. Dimètre Stourdza, la bénédiction de notre Église et la reconnaissance de l'Église de Roumanie comme autocéphale, Notre Médiocrite a accueilli la demande et réclamation juste et conforme aux coutumes ecclésiastiques. Donc, ayant délibéré avec notre saint Synode de nos chers frères et collaborateurs dans le Saint-Esprit, il est déclaré que l'Église orthodoxe de Roumanie soit, s'appelle et soit reconnue par tous indépendante et autocéphale, sous l'administration de son propre synode ayant pour président le très saint et très vénérable métropolitain de Hongro-Valachie et exarque de toute la Roumanie pour le moment en fonction, ne reconnaissant, dans sa propre administration intérieure, aucune autre autorité ecclésiastique, excepté celui qui est la tête même de l'Église une, sainte, catholique et apostolique orthodoxe, le Sauveur Homme-Dieu, lequel seul commande, fondamental et angulaire, premier, suprême, éternel archipontife et archi-berger.

« Ainsi donc, par ce saint tomos patriarchal et synodal, reconnaissant comme autocéphale et se gouvernant en toutes

chooses par elle-même, l'Église orthodoxe du royaume de Roumanie, solidement basée sur la pierre fondamentale de notre foi, et attachée au pur enseignement que les Pères nous ont transmis intact et exempt de toute nouveauté, nous proclamons son saint Synode notre sœur chérie en Jésus-Christ, (*Synode est féminin dans la langue grecque*) possédant tous les priviléges appartenant à une Église autocéphale et tous les droits souverains pour toute la discipline et l'ordre ecclésiastique, et toutes les autres affaires ecclésiastiques être administrées et dirigées sans empêchement et en toute liberté conformément à la tradition permanente et ininterrompue de l'Église orthodoxe tout entière. Et nous proclamons que, par toutes les autres Églises orthodoxes dans l'univers, elle soit reconnue et nommée du nom de *Saint Synode de l'Église de Roumanie*.

« Mais afin que le lien de l'unité spirituelle et de la connexion des Saintes Églises de Dieu demeure en tout intact, — car nous avons été enseignés à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix — le saint Synode de l'Église de la Roumanie doit commémorer dans les sacrés dyptiques — selon les traditions antiques transmises par les Pères saints et inspirés de Dieu — le patriarche œcuménique et les autres très saints patriarches et les autres saintes Églises orthodoxes de Dieu ; et se concerter immédiatement avec le patriarche œcuménique et les autres patriarches et toutes les saintes Églises orthodoxes de Dieu sur toutes les questions importantes, canoniques et dogmatiques, nécessitant une délibération générale et en commun, selon la sainte coutume des Pères ayant prévalu depuis le commencement. De même, le saint Synode de la Roumanie a le droit de demander et d'obtenir, de la part de notre grande Église du Christ, tout ce que les autres Églises autocéphales ont le droit de demander et d'obtenir d'elle. Le président du saint Synode de la Roumanie doit, lorsqu'il est installé, expédier les lettres synodales obligatoires au patriarche œcuménique

et aux autres très saints patriarches et à toutes les Églises autocéphales ce que lui aussi est en droit d'attendre d'eux.

« Toutes ces choses étant ainsi, notre sainte et grande Église du Christ bénit du fond de l'âme l'Église autocéphale de la Roumanie, sa sœur chérie en Jésus-Christ, et elle supplie notre Père, qui est aux cieux, de répandre les dons divins et les grâces de ses inépuisables trésors sur le peuple pieux, celui du royaume de Roumanie protégé de Dieu, souhaitant et à leurs enfants de génération en génération, tout bonheur et le salut ici-bas et en haut. Que le Dieu de paix, qui a suscité des morts le grand Pasteur des brebis dans le sang du testament éternel, Notre Seigneur Jésus-Christ, et qui a constitué cette sainte Église en tout bien pour accomplir son désir, faisant en elle ce qui est agréable devant lui, par Jésus-Christ, soit loué dans les siècles des siècles. Amen. »

En l'an de grâce 1885, le mois d'avril,

(*Ont signé*) :

JOACHIM,
Par la grâce de Dieu, archevêque
de Constantinople, la nouvelle
Rome, et patriarche œcuménique.

Promulgation : Εν Χριστῷ τῷ Θεῷ ἀπαφαινεται.

En roumain : Adeverescă în Christos Domnezeu

Ont signé les membres du synode de Constantinople, les évêques de Cizique, de Chalcédoine, d'Andrinople, d'Amasie, de Melénique, de Methymne, de Mogléni, de Debros et Velizza, de Samos, de Lettiza.

Le sceau, tenu par un cordon rouge et blanc porte l'image de la mère du Sauveur avec Jésus-Christ enfant, et l'inscription :

M. Θοῦ et Iç Xç

Sur le revers, les insignes du patriarche de Constanti-

nople : L'aigle byzantine avec la couronne impériale, tenant dans la serre droite une croix et, dans la gauche, le globe et l'inscription : Joachim, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, nouvelle Rome; patriarche œcuménique (1884).

Si nous avons pris le parti de présenter ici intégralement le tomos de 1885 malgré ses dimensions, c'est parce que, mieux que toute explication concentrée et raisonnée, il fait voir que toutes les Églises orthodoxes et autocéphales ont vis-à-vis les unes des autres, au passif et à l'actif, les mêmes droits et les mêmes devoirs, que ces Églises soient anciennes ou nouvelles, grandes ou petites, et que le siège de Constantinople est en possession des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs. Et il n'est pas fait de distinction entre Églises régies monarchiquement ou synodalement : il n'aura pas échappé que le susdit tomos est adressé à une Église synodale.

Un tel instrument est encore instructif par le ton qui y règne d'un bout à l'autre. C'est un ton fraternel, même affectueux. Il subsiste bien, il éclate trop souvent entre certaines nations orthodoxes, des conflits irritants; des rancunes subsistent; mais cet état d'esprit, qui pourra durer, s'aggraver peut-être, résulte de la compétition des races ou de la compétition des langues : il n'y entre aucun ferment de l'ordre religieux.

A. D'AVRIL,
Ministre plénipotentiaire émérite.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Liste des membres.....	1
 <i>Communications :</i>	
Un Tsar de Moscou devant l'Inquisition, par M. l'abbé PIERLING.	3
Napoléon et le Concile de 1811, par M. H. WELSCHINGER.....	9
Monasticon Benedictinum Gallicanum, par Dom A. DU BOURG...	19
Aperçu comparatif sur les Missions des Catholiques romains, des Catholiques grecs et des Protestants chez les Païens, par M. G. BONET-MAURY.....	23
Les Églises d'Orient, par M. A. d'AVRIL.....	39

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

